Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260928-DEL_2026_100-DE

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Béatrice QUILLOUX, Patricia PARISSE, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Isabelle RAGNARD, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Romain GAULT, Éric SIMON, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Éloïse FROEHLY

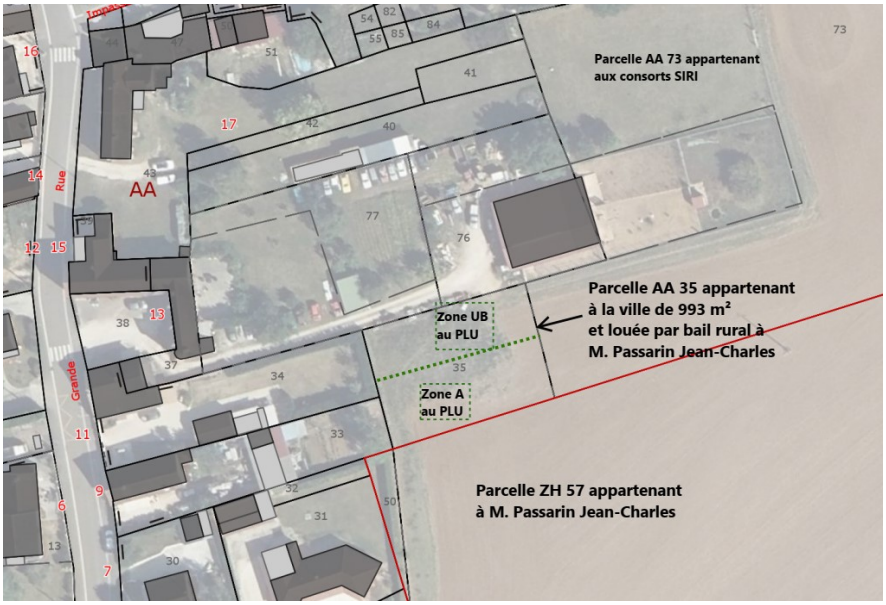
Excusés ayant donné pouvoir : Joël GRAPIN à Aurélio RIBEIRO, Bernard NICOLAS à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Martial VINCENT, Ahmed KELATI à Bruno DIANO

2026.100 – Échange foncier pour régularisation de voirie rue Auguste Carré

Rapporteur : Martial VINCENT

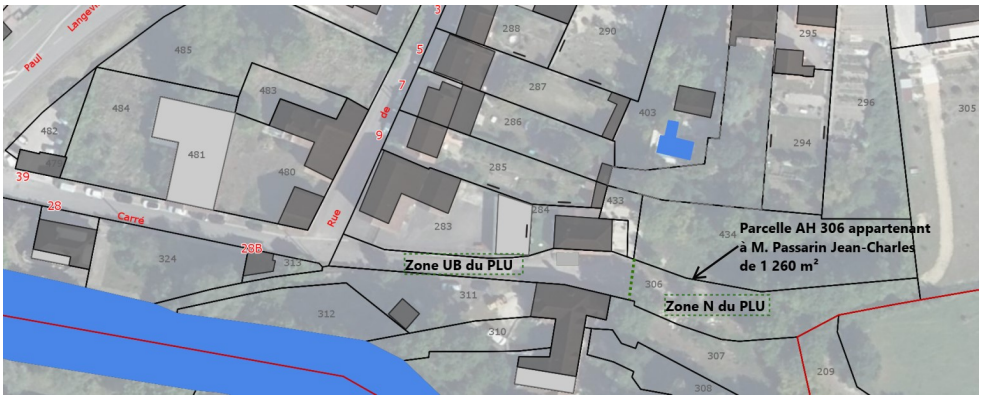
Considérant la nécessité d'acquérir la parcelle AH 306 appartenant à Monsieur PASSARIN Jean-Charles puisqu'elle constitue l'extrémité de la rue Auguste Carré ;
Considérant la proposition d'acquisition faite au propriétaire et sa demande de procéder à un échange entre cette parcelle de 1 260 m² et la parcelle AA 35 située au hameau de la Mairie de 993 m² appartenant au domaine privé de la Ville de Montbard ;
Considérant l'estimation réalisée par le service du domaine pour la parcelle AH 306 de 7 265€ et de 5 818€ pour la parcelle AA 35 ;
Considérant la location par bail rural à Monsieur PASSARIN Jean-Charles de cette parcelle AA 35 et le droit de préemption du locataire ;

Considérant l'accord de Monsieur PASSARIN Jean-Charles de réaliser cet échange sans soulte avec prise en charge des frais de notaire par la Ville de Montbard ;



Parcelle AA 35 Hameau de la Mairie

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260928-DEL_2026_100-DE



Parcelle AH 306 rue Auguste Carré

Le **Conseil Municipal**,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **accepte** l'échange foncier sans soulte de la parcelle AA 35 de 993 m² appartenant à la Ville de Montbard et louée par bail rural à Monsieur PASSARIN Jean-Charles avec la parcelle AH 306 de 1 260 m², appartenant à Monsieur PASSARIN Jean-Charles et constituant actuellement une partie de la rue Auguste Carré.
- **dit** que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville de Montbard.
- **prend acte** du retrait de cette parcelle AA 35 du bail rural conclu le 31 décembre 2004 entre la Ville de Montbard et Monsieur PASSARIN Jean-Charles à compter de la date de signature de l'acte notarié de l'échange foncier
- **intègre** cette partie de voirie dans la voirie communale sur une longueur de 100 ml ainsi qu'au tableau de classement des voies communales (page 2 du tableau des voies communales joint à la présente délibération)
- **mandate** le Maire pour donner toute signature, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire